**Panel de Discussion Intersession sur « les défis et les bonnes pratiques dans la prévention de la corruption et son impact sur la jouissance des droits de l’Homme dans le contexte de la pandémie COVID-19 ».**

**Monsieur le Président,**

Ma délégation souhaite remercier le HCDH pour l’organisation de ce Panel d’Intersession de grande importance, ainsi que les panelistes qui ont donné un éclairage complet sur plusieurs facettes liées à la thématique de ce jour.

Le Maroc joue un rôle actif dans cette thématique en tant que *pen holder* de la résolution biannuelle du Conseil des Droits de l’Homme sur « la corruption et les droits de l’Homme » et soutient une vision globale basée sur l’analyse de tous les éléments encadrant la pratique de la corruption et ses effets considérablement néfastes sur les droits de l’Homme, souvent les plus élémentaires mais aussi les plus décisifs pour le développement socioéconomique des populations.

En effet, et comme souligné par les Panelistes, toute société ravagée par la corruption connait des manques accrus dans ses ressources financières et économiques, qui engendrent des disparités sociales profondes, dévastatrices pour l’équilibre de la société et son homogénéité.

Les répercussions sont aussi nombreuses que diversifiées mais ont un seul résultat, celui de régression de tous les indicateurs sociaux, notamment l’éducation, la santé, le pouvoir d’achat et d’autres effets sur la protection des enfants, l’égalité du genre…

En guise d’interaction sur les bonnes pratiques, ma délégation souhaite souligner que l'engagement constant et irrévocable du Royaume du Maroc en matière de lutte contre la corruption se traduit par la mise en place d'une Stratégie Nationale multidimensionnelle et proactive, qui est marquée par le lancement de presque 187 chantiers entre 2016-2025.

Sur le plan international, et après avoir signé la Convention des Nations Unies contre la Corruption (UNCAC) en 2003, ratifiée en 2007, le Royaume du Maroc reste disposé à coopérer pleinement dans le domaine de l'assistance technique avec les Etats qui le souhaitent, en vue de les aider à appliquer la Convention UNCAC et à harmoniser ces dispositions avec leurs législations nationales, et ce dans le cadre d'une coopération tripartite ou sud-sud.

S’agissant plus particulièrement du contexte pandémique mondial, le Maroc n’a ménagé aucun effort pour renforcer l’accès de sa population et des étrangers résidant au Maroc, aux soins, aux tests COVID et aux vaccins, guidé par la Vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, qui a donné ses Hautes Instructions en faveur de la généralisation de la couverture sociale dédiée à couvrir une population cible de 22 millions de personnes qui n’ont pas d’assurance médicale, à l’horizon 2025.

L’ensemble de ces mesures ont permis incontestablement de rehausser le niveau de confiance des citoyens en leurs institutions nationales ce qui implique une meilleure jouissance des droits et libertés dans un contexte mondial ou la pandémie COVID-19 a favorisé, de par le monde, le sentiment d’insécurité, surtout en ce qui concerne la protection sociale.

**Je vous remercie Monsieur le Président.**